

## Avenant n°1 à la Convention constitutive d'un groupement de commandes

Entre les parties représentées par les soussignés,

**L'établissement public territorial (EPT) Paris Ouest La Défense** dont le siège social est sis 88, rue du 8 mai 1945 – 92 000 NANTERRE, représenté par Madame Joëlle Ceccaldi-Raynaud, président et autorisé aux fins des présentes par décision du bureau territorial n°15 (32/2022) en date du 29 mars 2022,

désigné ci-après, par les termes « *le Territoire* »,

et

**Les Communes et les établissements publics locaux qui leurs sont rattachés,** représentés par les personnes désignées par la Collectivité désignés ci-après, par les termes « *les collectivités*»

Par délibération concordantes des collectivités et du territoire, il a été constitué un groupement de commandes, dont le territoire est le coordonnateur, pour les contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage préalable à la passation du marché principal et pour le contrat de prestations :

- d'assurances,
- de prestations juridiques,
- de fournitures et de maintenances informatiques,
- de fournitures administratives,
- de formations du personnel,
- d'assistance à la mise en place du RGPD,
- de prévention et de sécurité au travail,
- de médecine professionnelle,
- d'élaboration du document unique,
- d'archivage et de stockage.

La convention de groupement de commande a été signée le 15 février 2021 par l'ensemble des collectivités adhérentes. Afin de permettre une plus grande rapidité et une plus grande souplesse dans l'exécution de cette convention, il est proposé de modifier l'objet des prestations pouvant faire l'objet d'un groupement de commande en l'étendant aux contrats de prestations de service et de fournitures courantes.

Il est rappelé que seuls les membres ayant explicitement exprimé un besoin seront parties au contrat découlant de ladite procédure. Les autres membres ne seront pas tenus par le contrat et pourront librement passer leurs propres contrats.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées

### **Signature du Coordonnateur**

A Nanterre, le

Joëlle Ceccaldi-Raynaud  
Président  
Maire de Nanterre



**Monsieur Patrick OLLIER**  
Vice-président  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris



**Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN**  
Vice-président  
Maire de Neuilly-sur-Seine

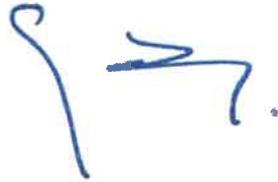


**Monsieur Patrick JARRY**  
Vice-président  
Maire de Nanterre



**Signature des collectivités adhérentes**

Monsieur Guillaume BOUDY  
Vice-président  
Maire de Suresnes



Madame Monique RAIMBAULT  
Vice-présidente  
Maire de La Garenne-Colombes

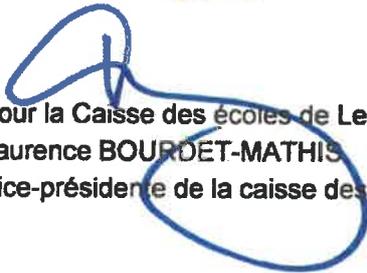


Pour le CCAS de La Garenne-Colombes

Geneviève GAILLABAUD  
Adjoint au Maire délégué à l'emploi et au coworking  
Vice-président du CCAS



Pour la Caisse des écoles de Levallois-Perret  
Laurence BOURDET-MATHIS  
Vice-présidente de la caisse des écoles



Pour la Mairie de Levallois-Perret  
Frédéric ROBERT  
Adjoint au Maire délégué aux Finances  
Rapporteur général du budget



Pour le CCAS de Levallois-Perret  
Martine ROUCHON  
Vice-présidente du CCAS

